

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

**COMMUNE DE CONDRIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU MERCREDI 05 AVRIL 2023

Le mercredi cinq avril deux mille vingt-trois le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

Membres présents : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Serge DREVON ; Carmen SENTA-LOYS ; Christian MEA ; Béatrice TRANCHAND ; Youri LAROCHE ; Sophie CETIN ; Martine MOUTON ; Valérie MIGNOT ; José GARCIA ; Sandrine SALANEUVE ; Kati BOUDIER ; Jérôme MORGANT ; Laura MOUNIER ; Isabelle DESCHAMPS ; Sylvie DIANI ; Eric MOUNIER ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Magalie VEYRIER

Membres absents : Mégane ROMAND ; Alexandre MARZUCCHI ; Jocelyn GABRY ; Annick SOUCHON-MARTINET ; Cécile MICHEL ; Stéphane BOULAHBAS

Pouvoirs : Mégane ROMAND à Carmen SENTA-LOYS ; Alexandre MARZUCCHI à Yves RACHEDI ; Jocelyn GABRY à Youri LAROCHE ; Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION ; Cécile MICHEL à Eric MOUNIER ; Stéphane BOULAHBAS à Magalie VEYRIER

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents** : 21 **Nombre de voix** : 27

Date de Convocation : 29 mars 2023

Secrétaire : Sophie CETIN

2023-19 – AIDES REGIONALES – COTE A COTE, TOI MOI CHOCOLAT ET MINA SHOP

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 1511-3 ;

Vu la convention entre la Région, Vienne Condrieu Agglomération et les Communes membres de l'intercommunalité, relative à l'aide « financer l'investissement de mon commerce de proximité » ;

Considérant que les sociétés COTE A COTE, TOI MOI CHOCOLAT et MINA SHOP ont prévu la réalisation de travaux dans leur commerce ;

Considérant que ces sociétés ont présenté des demandes de subventions dans ce contexte ;

Considérant que la demande présentée par la Société COTE A COTE présente un montant de travaux de 117 956,56 € HT dont 18 896,56 € sont éligibles à l'aide communale ;

Considérant que la demande présentée par la Société TOI MOI CHOCOLAT présente un montant de travaux de 15 165,63 € HT dont 10 205,63 € sont éligibles à l'aide communale ;

Considérant que la demande présentée par la Société MINA SHOP présente un montant de travaux de 11 111,95 € HT dont 10 362,00 € sont éligibles à l'aide communale ;

Considérant que si les demandes remplissent toutes les conditions requises, la Commune verse 15% du montant éligible (le montant plafond étant fixé à 20 000 €) ;

Considérant qu'il y a lieu en conséquence de statuer sur l'attribution des aides ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

Article 1^{er} : D'attribuer une aide d'un montant de 2 834,48 € à la Société COTE A COTE sous réserve des conditions posées à l'article 4 ;

Article 2 : D'attribuer une aide d'un montant de 1 530,84 € à la Société TOI MOI CHOCOLAT sous réserve des conditions posées à l'article 4 ;

Article 3 : D'attribuer une aide d'un montant de 1 554,30 € à la Société MINA SHOP sous réserve des conditions posées à l'article 4 ;

Article 4 : De conditionner le versement de l'aide à la réalisation effective des travaux et à l'ouverture du commerce.

Pour extrait conforme,
Condrieu, le 6 avril 2023
Le Maire,
Philippe MARION



Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le :
- Enregistré en Préfecture le :
- Affiché le :

13 AVR. 2023

Le secrétaire de séance,
Sophie CETIN

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized name followed by a horizontal line.